

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Le 7 septembre 2026, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe COMMERÇON, Maire.

Présents : MM. Philippe COMMERÇON, Pierre-Yves HUPONT, Christian PERRAUD, Laurent CLÉMENT-ROBIN, Frantz ALEXANDRE, Sébastien BARBET, Stephan OLCZAK, Ludovic PERRON et Mmes Lucile ANDRIEU, Muriel DERRUAZ, Caroline GUYOTAT, Claudine NAVOIZAT, Isabelle PETIT et Aurélie TAUPENOT.

Absente excusée : Mme Gaëlle BAILLARD qui a donné pouvoir à Mme Caroline GUYOTAT.

Secrétaire de séance : M. Sébastien BARBET.

Nombres de Membres :

En exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15.

Le quorum étant établi, la séance du conseil municipal peut débuter.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

Ordre du jour de la séance :

- Arrêt du Procès-Verbal du 20 juillet 2026
- Délibération : Délibération portant adhésion à la convention cadre du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire
- Délibération : Solidarité en faveur des communes sinistrées
- Questions diverses

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUILLET 2026

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2026 est arrêté par le conseil municipal, sans observation.

M. le Maire et M. HUPONT, secrétaire de séance, ont signé le PV.

DÉLIBÉRATION N° 47-26 : DÉLIBÉRATION PORTANT ADHÉSION À LA CONVENTION CADRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48 ;

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu le projet de convention cadre destiné aux collectivités et établissements affiliés ;

Considérant la nécessité de formaliser le consentement de la collectivité souhaitant bénéficier des missions complémentaires facultatives proposées par le CDG 71 ;

Le rapporteur entendu,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

D'ADHÉRER à la convention cadre du CDG 71 ;

D'AUTORISER le Maire à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71, tous avenants et actes subséquents ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget principal.

DÉLIBÉRATION N° 48-26 : SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT, Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de CHEVAGNY LES CHEVRIÈRES contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don à hauteur de 0,50 € par habitant, soit un montant total de 313,00 €, à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de faire un don d'un montant de 313,00 € à l'AMF Aides sinistrés, au profit des communes impactées,

DIT que le Maire est autorisé à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier et à effectuer les démarches nécessaires au règlement de ce don.

QUESTIONS DIVERSES

Retour sur les différents achats et travaux de cet été

Monsieur le Maire et les adjoints font un retour au conseil municipal sur différents points :

- une borne de recharge électrique double a été installée par la société QWELLO sur le parking de l'école. Elle est actuellement raccordée au réseau, et la société est dans l'attente de la réception du Consuel pour une mise en service prévue fin septembre. Deux quilles seront positionnées devant la borne, et le marquage au sol de deux places de taille PMR sera réalisé dans les prochains jours.

- la commune a procédé à l'achat d'un broyeur à végétaux qui a été livré et testé par les élus et les agents communaux.

- les travaux de broyage et d'entretien des buissons de la commune ont été réalisés par l'entreprise TRANS'AT. 66 kms ont été parcourus, nécessitant 33 heures et 30 minutes d'intervention.

- Un connecteur de l'ombrière de la salle des fêtes a fondu, empêchant la production électrique de l'installation photovoltaïque. La société ALHENA interviendra pour remplacer le matériel gratuitement, celui-ci étant couvert par la garantie. Une réparation d'attente a été néanmoins effectuée fin août.

Travaux :

* La rue adjacente au four à pain, contigüe à la propriété de M. Fontanilles, sera fermée à la circulation pendant les travaux de perçage d'une porte de garage, à partir du 07-09, pour une durée d'un mois.

* Des travaux de démoussage, de nettoyage et de remplacement de tuiles défectueuses sur la toiture du bâtiment communal abritant des logements et le restaurant seront réalisés par l'entreprise DEMESTRE à partir du 15-09, pour une durée de quatre jours.

Pendant cette période, le parking des locataires situé chemin de la Griotte sera interdit au stationnement. De plus, une fermeture à la circulation sera mise en place devant le restaurant le 16-09, avec une déviation par la place de l'église.

* Des travaux de réfection de deux façades chez des particuliers seront réalisés semaine 37, par l'entreprise NOVA DECO, à la suite des travaux d'assainissement de la rue du Château. Pendant cette

période, la circulation sera interdite et une déviation sera mise en place par la rue de Fontenailles et la rue du Bois sec, sauf pour les riverains.

* Les travaux de réfection de la voirie rue du Château débuteront le 21-09 pour une durée d'environ trois semaines, sous la maîtrise d'œuvre de l'entreprise ZIEGER. Pendant cette période, la circulation sera interdite et une déviation sera mise en place par la rue de Fontenailles et la rue du Bois sec. Les riverains pourront néanmoins accéder à leurs propriétés en fonction de l'avancement des travaux.

Une fermeture totale de la voie sera effective sur deux jours pour la réalisation des enrobés. Les marquages au sol seront, quant à eux, effectués environ trois semaines après la pose de ces derniers.

À noter que plusieurs subventions ont été obtenues au titre de la réalisation de ces travaux.

* Le portail du cimetière a été endommagé à la suite d'un fort coup de vent. Sa dépose a été effectuée par la société SP2ID qui procèdera à sa remise en état.

Rentrée scolaire

M. le Maire informe le conseil municipal que les 66 enfants inscrits ont effectué leur rentrée scolaire. Ils sont répartis dans les trois classes comme suit : 16 en maternelle, 25 en cycle 2 et 25 en CM1-CM2. La composition de l'équipe enseignante reste inchangée.

Par ailleurs, une stagiaire est accueillie à la cantine et à la garderie du soir à compter du 08-09 et jusqu'aux vacances de décembre. Elle suit une formation au sein de la MFR de Charentay.

La réunion de rentrée des parents d'élèves est programmée le 22-09 prochain.

Infos

- Une demande de subvention au titre du « chèque-arbre » à hauteur de 500 €, sera déposée auprès du Département. 15 arbres sont prévus d'être achetés et seront plantés le long de l'allée en gravier du parc de la griotte, dans la cour de l'école et sur le parking de la rue de Fontenailles, pour un montant de 2 100 € HT.

- Mme DERRUAZ fait un point sur le sommaire du prochain « Écho Chevagnotin ». Les articles sont répartis entre tous les conseillers.

Dates

La Commission Manifestations se réunira le 16-09 à 20 h, au Four à pain, avec les associations, afin de présenter le bilan de la fête champêtre et en vue de l'organisation de la fête des illuminations prévue le 04-12.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que M. Benjamin DIRX, député, viendra à leur rencontre le 21-09 à 18 h 30, en mairie.

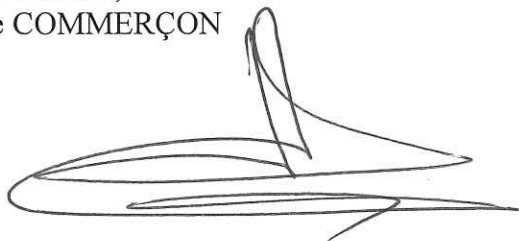
La Commission Action Sociale se tiendra le 06-10 à 18 h 30, pour organiser le repas des aînés, fixé au 15-11 et procéder au choix des colis de fin d'année, destinés aux personnes de plus de 75 ans qui ne peuvent ou ne souhaitent pas participer au repas.

Une intervention du gendarme de la COB de Pierreclos, référent de la commune, aura lieu le 12-10 à 19h30, en mairie.

La prochaine réunion est prévue le lundi 12 octobre 2026, à 20 h.

Procès-Verbal arrêté par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 octobre 2026.

Le Maire,
Philippe COMMERÇON



Le secrétaire de séance,
Sébastien BARBET

